

Politique | Le Préfet Pierre Dartout évoque les dossiers de rentrée



A l'occasion d'un point presse de rentrée, Pierre Dartout Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde a dressé un court bilan de l'été avant d'évoquer les différentes actualités des services déconcentrés de l'Etat. Parmi elles, l'arbitrage confié aux préfets en matière de suppression des emplois aidés ainsi que la gestion du phénomène migratoire en progression constante dans le département. Deux sujets émanant des directives directes du Président de la République lors de sa rencontre avec tous les préfets de France le 5 septembre dernier.

A l'issue de la période estivale, c'est plutôt un sentiment de satisfaction que Pierre Dartout a voulu partager avec la presse en matière de sécurité sur cette période. Concernant les noyades, accidents mortels de la route ou encore feux de forêts, « les chiffres, bien qu'ils soient bien sûr des tragédies pour les familles concernées, sont meilleurs que l'an passé ». De même, en ce qui concerne la prévention d'attaques terroristes dans le cadre de la préparation des nombreux et importants événements festifs que connaît la région, le Préfet a fait part de sa satisfaction de voir que « le message sur les précautions et les contrôles est désormais moins difficile à faire passer, même si cela représente des coûts supplémentaires non négligeables pour les organisateurs ». Autre résultat « encourageant », le plan de lutte contre les cambriolages mis en place il y a deux ans, commence à porter ses fruits : « L'augmentation du nombre de cambriolages est contenu et, à Bordeaux, il commence même à diminuer. »

Emplois aidés, d'abord l'évaluation des besoins Sur les actualités chaudes, après s'être félicité du dynamisme économique de la région au regard d'une progression annuelle de l'emploi salarié de 1,7% qui est supérieure à la moyenne nationale, et d'un taux de chômage, en région, de 9%, légèrement inférieur au niveau national, il est longuement revenu sur le sujet des emplois aidés. En la matière désormais, les directives du Chef de l'Etat qui prône à terme la suppression de ce dispositif, posent désormais des thématiques et secteurs prioritaires permettant un arbitrage par la Préfecture quant au renouvellement ou non renouvellement de ces emplois aidés. « Il nous faudra les répartir entre plusieurs priorités : l'accompagnement des enfants handicapés, le respect des conventions passées avec le département pour les personnes au RSA, le secteur de l'urgence sanitaire et social, à savoir les emplois aidés conclus au sein d'associations telles que les Restos du cœur, la Banque Alimentaire, Emmaüs, et bien d'autres, et enfin, les emplois aidés pour les collectivités rurales en

difficultés financières », liste Pierre Dartout.

Quant à la mise en œuvre concrète de ces arbitrages par priorité, la première étape en cours, consiste à l'évaluation des besoins. « Nous sommes en train de faire le recensement des besoins les plus prioritaires sur le sanitaire et social où on recense les emplois aidés au sein notamment des associations citées, et, dans le même temps, nous évaluons les demandes venues des collectivités en regardant leur situation financière, et que le contrat aidé demandé corresponde bien à une mission d'accompagnement scolaire ou périscolaire. » Une double évaluation qui s'achèvera d'ici 10 à 15 jours estime le Préfet, avant que le travail de répartition se mette en œuvre. Une répartition des emplois aidés qui pourra par ailleurs jouer sur la durée ou le taux de subvention du contrats selon les situations, précise-t-il. Sur les 20 000 contrats aidés budgétés en 2017, 16 000 ont pour l'heure été consommés.

Si selon la préfecture, il n'est donc pas possible dans l'immédiat de connaître le nombre de personnes qui ne verront pas leur contrat renouvelé, « il conviendra de trouver avec Pôle emploi et les autres partenaires, comment trouver des réponses adaptées aux situations individuelles ; que ce soit par l'apprentissage ou le service civique pour les plus jeunes, ou bien encore une intégration au plan 500 000 formations », tente de rassurer le Préfet.

Réduire les délais de la demande d'asile Autre sujet : le phénomène migratoire. Devant la presse, Pierre Dartout a repris le message du président de la République et sa volonté d' « une refondation de notre dispositif de réponse aux flux migratoires », et ce d'autant plus que le nombre de demande d'asile est en augmentation très forte, « plus de 45 % en Gironde » en 2 ans. Un des chantiers principaux en la matière est de parvenir à réduire les délais administratifs de réponse de demande d'asile « mais sans désinvolture », souligne le Préfet. L'objectif étant, en cas de refus d'asile, de rendre plus facile un accompagnement de la personne ou son transfert dans le pays où s'est fait la première demande d'asile en application de l'accord de Dublin. Sur la méthode, rien de concret semble-t-il encore. Mais, dans l'idée, "il s'agit sans doute de gagner en coordination, de revoir la méthode d'instruction des dossiers, sans doute mettre des moyens supplémentaires... et pourquoi pas s'inspirer de l'Allemagne et des pays scandinaves qui sont beaucoup plus efficaces que nous en la matière", suggère le Préfet.

Enfin, parmi les rendez-vous de l'année en matière de concertation et de dialogue souhaités par l'Etat, Pierre Dartout a rappelé la prochaine tenue des Etats-Généraux de l'Alimentation, la Conférence nationale des Territoires qui donnera lieu à des réunions au niveau de chaque arrondissement, et enfin les Assises de la Mobilité. Lors de ces dernières le préfet a souligné que seront notamment évoqués le devenir de certaines lignes ferroviaires, « comme par exemple le TER entre Libourne et Bergerac », le sujet de l'enclavement de certains territoires « notamment en Limousin, Dordogne mais aussi plus au Sud de la région » ou encore les territoires victimes de leur attractivités, « à l'image de la rocade de Bordeaux à certaines heures ».



Solène Méric

Crédit Photo : Aqvi.fr
Publié sur aqvi.fr le 07/09/2017
[Url de cet article](#)